

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE A LA DIRECTION DES SOINS

Le Directeur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 5 décembre 2017 nommant Monsieur Pierre BEST Directeur du Centre hospitalier de Chartres,
- Vu la décision portant délégation de signature n° 04/2018 en date du 4 mars 2018,
- Vu la décision n° 02/2019 portant organisation fonctionnelle du pôle « Management et Ressources » du Centre hospitalier de Chartres en date du 29 avril 2019.

Décide :

Article 1 :

La présente décision annule et remplace les dispositions prévues à l'article 8 de la décision portant délégation de signature n° 04/2018 en date du 4 mars 2018.

Article 2 :

Délégation est donnée à **Madame Véronique BIANCO**, Coordonnateur Général **des Soins**, à l'effet de signer tous les documents et correspondances susceptibles d'être signés à l'occasion des permanences de Direction (gardes administratives) ainsi que tous les actes administratifs, documents et correspondances relevant des attributions et compétences de sa Direction, comprenant :

- o la gestion des mensualités, des vacances déléguées de la Direction des soins et les demandes d'intérim.

8-1) En cas d'empêchement de **Madame Véronique BIANCO**, délégation est donnée à **Madame Véronique DEHMOUCHE**, Cadre supérieur de santé adjoint au Coordonnateur général des soins, à effet de signer tous les actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette Direction.

8-2) Délégation est donnée à **Madame ROPITAL**, Cadre Supérieur de Santé à la Direction des soins, à effet de signer :

- les fiches de recrutement, les courriers, les fiches de changement d'affectation et les fiches de prolongation de contrat des AS, AP et ASH ;
- en l'absence de **Madame Véronique BIANCO**, les fiches de recrutement, les courriers, les fiches de changement d'affectation et les fiches de prolongation de contrat des IDE.

8-3) En cas d'empêchement simultané de **Madame Véronique BIANCO** et de **Madame Véronique DEHMOUCHE**, délégation est donnée à **Monsieur Martial BON** et **Madame Laurence LOCHET**, Cadres supérieurs de santé, à effet de signer tous les actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette Direction.


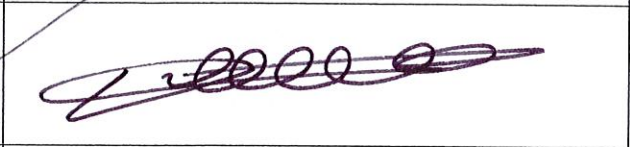


A Chartres, le 29 avril 2019

Le Directeur,



Pierre BEST



SIGNATAIRES	SIGNATURE
Madame Véronique BIANCO	
Madame Véronique DEHMOUCHE	
Monsieur Martial BON	
Madame Laurence LOCHET	

Copie et/ou publication :

- **Personnes recevant délégation**
- **Directoire**
- **Conseil de surveillance**
- **Trésorier**
- **Equipe de Direction**
- **Recueil des actes administratifs**